

COMMUNE DE PALAJA

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE (ARTICLE L.2131-1, III du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 16
- Absents excusés : 3

Date de la convocation :

- 13 octobre 2022

Membres présents :

M.M. LECINA Thierry, BLANQUER Géraldine, BOURBON Anaïs, CITERNE Alice, CLARES Thierry, ESCAX David, ETHEVE Laure, GACHET Philippe, LECLAIR Jackie, PIVA Pierre, SCHNEIDER Jean-Claude.

Absents excusés :

M.M. CADENEL Florent, FILLAQUIER Frédéric, HECK Stéphanie

Procurations :

Mme DUVAL Elodie à Mme LECLAIR Jackie, Mme MOUCHET Aurélie à Mr LECINA, Thierry, Mr MIGUEL Nicolas à Mr PIVA Pierre, Mr ROUSSEAU Benoît à Mme BOURBON Anaïs, Mme TAFFOREAU Catherine à Mr SCHNEIDER Jean-Claude.

Secrétaire de Séance :

Mme LECLAIR Jackie

Le quorum étant atteint, Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1°) APPROBATION DU P.V. du CONSEIL MUNICIPAL du 29/08/2022

Approuvé à l'unanimité

2°) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T.

3°) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Adopté à l'unanimité

4°) CENTRE DE GESTION DE L'AUDE – CONVENTION et ASSISTANCE AU RECRUTEMENT AVEC C.D.G. 11 :

Adopté à l'unanimité

5°) ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE PALAJA – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 :

Adopté à la majorité

6°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (risque INONDATIONS) et D.I.C.R.I.M. (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – REVISION:

Adopté à l'unanimité

7°) DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (D.E.T.R. 2023), REGION OCCITANIE et DEPARTEMENT de L'AUDE – REHABILITATION, REFECTION, SECURISATION et ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Adopté à l'unanimité

8°) PROJET BOULODROME – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES :

Reporté au prochain conseil municipal

9°) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN :

Adopté à l'unanimité

10°) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE et SECOURS :

Adopté à l'unanimité